

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2016

No de ligne	Description	Coûts ⁽¹⁴⁾ (000\$) (1)	Volume 10 ³ m ³ (2)	Coût moyen ¢/m ³ (3) (1)/(2)
1	TRANSPORT			
2	Transport LH pour alimenter la zone Sud			
3	- Service ferme - Tarif TCPL	293 870 \$	3 557 306	8,2610
4	- Service ferme - Tarif TCPL zone Nord dévié au Sud	2 507 \$	41 750	6,0053
5	- Service ferme - Marché secondaire	47 321 \$ ⁽¹³⁾	548 713	8,6240
6	- Crédits de compression	165 \$ ⁽¹⁾	-	-
7	- Fuel de compression LH (EDA)	15 292 \$ ⁽²⁾	-	-
8		<u>359 155 \$</u>	<u>4 147 769 \$ ⁽³⁾</u>	<u>8,6590</u>
9	Transport SH pour alimenter la zone Sud			
10	- Service ferme - SH Dawn	24 583 \$	-	-
11	- Service ferme - SH Parkway	15 754 \$	-	-
12	- Service ferme - SH STS	- \$	-	-
13	- Coût du transport sur les achats de gaz naturel à Dawn	30 636 \$ ⁽⁴⁾	1 017 550 ⁽⁵⁾	3,0107
14	- Union Coûts échoués M12	7 384 \$ ⁽⁶⁾	-	-
15	- Crédits de livraison à Dawn	8 364 \$ ⁽⁷⁾	310 914	2,6902
16		<u>86 721 \$</u>	<u>1 328 464</u>	<u>6,5279</u>
17	Transport pour alimenter la zone Nord			
18	- Transport - Champion Pipeline	3 438 \$	-	-
19	- Service ferme - Tarif TCPL	9 469 \$	157 672	6,0053
20	- Service ferme - Marché secondaire	45 \$	818	5,5066
21	- Fuel de compression LH (NDA)	544 \$ ⁽²⁾	-	-
22		<u>13 496 \$</u>	<u>158 491 \$ ⁽³⁾</u>	<u>8,5153</u>
23	Autres capacités de transport			
24	- Gaz d'appoint concurrence	834 \$	8 000 ⁽⁸⁾	10,4198
25		<u>834 \$</u>	<u>8 000</u>	<u>10,4198</u>
26	Variation d'inventaire			
27	- Solde au début	39 967 \$	516 719	7,7347
28	- Solde à la fin	(41 486) \$	(515 569)	8,0466
29		<u>(1 519) \$</u>	<u>1 150 \$ ⁽⁹⁾</u>	
30	Optimisation du transport			
31	- Revenus de la vente de FTLH non utilisé	(1 281) \$	(96 595) ⁽¹⁰⁾	1,3262
32	- Coûts de la vente de FTLH non utilisé	7 989 \$	96 595 ⁽¹⁰⁾	8,2706
33	- Revenus de la vente de FTLH <i>a priori</i>	- \$	- ⁽¹⁰⁾	-
34	- Coûts de la vente de FTLH <i>a priori</i>	- \$	- ⁽¹⁰⁾	-
35	- Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire	(6 345) \$	-	-
36		<u>363 \$</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
37	Autres frais			
38	- Gaz utilisé dans les opérations	(3 536) \$	(44 023)	8,0315
39	- Gaz perdu	(3 362) \$	(41 786)	8,0466
40	- Ajustements d'inventaire	(4 003) \$	-	-
41	- Ajustements d'inventaire au 1 ^{er} novembre	1 638 \$ ⁽¹¹⁾	-	-
42	- Revenus financiers sur outils de transport	- \$ ⁽¹²⁾	-	-
43		<u>449 787 \$</u>	<u>5 558 066</u>	<u>8,0925</u>
44	Transporté par le client	- \$	124 235	-
45	Ventes de GNL ajustées à une valeur calorifique de 37,89	- \$	(33 572)	-
46	Transport pour la daQ (T)	<u>449 787 \$</u>	<u>5 648 729</u>	

47 ⁽¹⁾ D-2014-064, p. 32, par. 139.

48 ⁽²⁾ Intégration du coût du fuel à compter du 1^{er} novembre 2015, correspondant à la date de l'abolition du service de compression; D-2014-122, p. 13, par. 44.

49 ⁽³⁾ Gaz Métro-103, doc. 8, p. 1, col. 9, (l. 11 + l. 12 + l. 15 + l. 17).

50 ⁽⁴⁾ Gaz Métro-109, doc. 9, p. 4, l. 11, coûts évalués en vertu de la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel approuvée (D-2015-177).

51 ⁽⁵⁾ Gaz Métro-103, doc. 8, p. 1, col. 9, l. 19.

52 ⁽⁶⁾ Gaz Métro-103, doc. 1, section 8.2.4.

53 ⁽⁷⁾ D-2014-122, p. 13, par. 45.

54 ⁽⁸⁾ Gaz Métro-103, doc. 8, p. 1, col. 9, l. 14.

55 ⁽⁹⁾ [...]

56 ⁽¹⁰⁾ Gaz Métro-103, doc. 8, p. 1, col. 9, l. 15.

57 ⁽¹¹⁾ Effet de la revalorisation des inventaires au 1^{er} novembre reflétant la hausse du coût moyen du service de transport considérant l'intégration des coûts de compression au service de transport.

58 ⁽¹²⁾ Gaz Métro-103, doc. 1, p. 120, l. 7.

59 ⁽¹³⁾ Incluant le coût du transport sur les achats de gaz naturel en franchise présenté à Gaz Métro-109, doc. 9, p. 4, l. 18, en vertu de la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel approuvée dans la décision D-2015-177.

60 ⁽¹⁴⁾ Le budget 2016 a été redressé pour refléter les ordonnances suivantes :

61 TG-011-2015 de l'Office National de l'Énergie modifiant les tarifs de TCPL pour les mois d'octobre à décembre 2015;

62 TG-014-2015 de l'Office National de l'Énergie modifiant les tarifs de TCPL à compter du 1^{er} janvier 2016.

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2016

No de ligne	Description	Ratio		Coûts en (000 \$) ⁽³⁾		
		Espace (1)	Pointe (2)	Espace (3)	Pointe (4)	Total (5)
1	ÉQUILIBRAGE					
2	Frais d'entreposage					
3	- Gaz d'entreposage souterrain à Dawn	35,5%	64,5%	3 769 \$	6 848 \$	10 618 \$
4	- Usine de LSR	0,0%	100,0%	- \$	6 157 \$	6 157 \$
5	- Gaz d'entreposage souterrain-PDL	7,0%	93,0%	341 \$	4 524 \$	4 864 \$
6	- Gaz d'entreposage souterrain-St-Flavien	100,0%	0,0%	13 043 \$	- \$	13 043 \$
7				17 153 \$	17 529 \$	34 682 \$
8	Frais de transport					
9	- Service STS - Dawn/Parkway/Franchise	30,6%	69,4%	18 897 \$	42 859 \$	61 756 \$
10	- Service SH - Dawn/Franchise	100,0%	0,0%	54 033 \$	- \$	54 033 \$
11	- Service SH - Dawn/Parkway/Franchise	100,0%	0,0%	3 231 \$	- \$	3 231 \$
12	- Coût d'équilibrage sur les achats de gaz naturel à Dawn	94,1%	5,9%	- \$	- \$	- \$ ⁽¹⁾
13	- Vente d'outils de transport SH <i>a priori</i>	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
14				76 162 \$	42 859 \$	119 021 \$
15	Optimisation des outils d'équilibrage					
16	- Revenus de prêt d'espace	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
17	- Revenus d'échange et cessions d'optimisation	0,0%	100,0%	- \$	- \$	- \$
18	- Revenus pour STS-RAM	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
19	- Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire	100,0%	0,0%	6 345 \$	- \$	6 345 \$
20				6 345 \$	- \$	6 345 \$
21	Amortissement des frais reportés					
22	- Transport gaz coussin	100,0%	0,0%	210 \$	- \$	210 \$
24	- Frais d'équilibrage transférés de la fourniture	100,0%	0,0%	1 492 \$	- \$	1 492 \$ ⁽²⁾
24				1 702 \$	- \$	1 702 \$
25	Équilibrage			101 361 \$	60 388 \$	161 749 \$

26 ⁽¹⁾ Gaz Métro-109, doc. 9, p. 4, l. 21, en vertu de la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel approuvée (D-2015-177).

27 ⁽²⁾ Gaz Métro-109, doc. 8, p. 1, l. 2.

28 ⁽³⁾ Le budget 2016 a été redressé pour refléter les ordonnances suivantes :

29 TG-011-2015 de l'Office National de l'Énergie modifiant les tarifs de TCPL pour les mois d'octobre à décembre 2015;

30 TG-014-2015 de l'Office National de l'Énergie modifiant les tarifs de TCPL à compter du 1^{er} janvier 2016.

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2016

<u>No de ligne</u>	<u>Description</u>	<u>Coûts (000 \$)</u>
1	<u>FRAIS DE DISTRIBUTION</u>	
2	<u>Coût du gaz perdu (41 786 10³m³)</u>	
3	- Coût du transport perdu	3 362 \$
4	- Coût de la compression perdue	- \$
5	- Coût de la fourniture perdue	4 812 \$
6	- Coût du SPEDE perdu	1 277 \$
7		<u>9 452 \$</u> ⁽¹⁾
8	<u>Autres frais de distribution</u>	
9	- Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz	2 336 \$
10	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	- \$ ⁽²⁾
11	- Mercaptan	400 \$
12		<u>2 736 \$</u>
13	<u>Frais de distribution</u>	<u>12 187 \$</u>
14	<u>Coût annuel de transport, de l'équilibrage et de la distribution</u>	<u>623 723 \$</u>

15 ⁽¹⁾ Établi selon un taux de gaz perdu de 0,73 %.

16 ⁽²⁾ Les écarts de facturation de l'exercice 2015 ne seront déterminés qu'au moment où la Régie aura rendu sa décision à l'égard de la Cause tarifaire 2015, soit à l'automne 2015. En conséquence, l'amortissement du compte de frais reportés - écart de revenu est reporté à l'exercice 2017.

Coût annuel de transport, de l'équilibrage et de la distribution pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2016

Le tableau *Fonctionnalisation des achats à Dawn* a été remplacé par le tableau *Fonctionnalisation des achats de fourniture par service*.

Fonctionnalisation des achats de fourniture par service

	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	TOTAL	
	31	30	31	31	29	31	30	31	30	31	31	30	366	
ACHATS DE GAZ NATUREL À EMPRESS														
1	Volumes d'achats projetés (GJ)	3 700 794	4 353 279	4 804 746	4 912 121	4 791 905	4 687 364	3 690 892	3 696 686	3 565 265	3 427 891	3 369 115	3 505 392	48 505 450
2	Prix "Futures" projetés à Empress (\$/GJ)	2,79	3,22	3,22	3,22	3,22	3,22	3,04	3,04	3,04	3,04	3,04	3,04	3,11
3	Coûts des achats (\$)	10 317 920	14 017 560	15 471 281	15 817 029	15 429 935	15 093 311	11 220 313	11 237 925	10 838 406	10 420 787	10 242 111	10 656 392	150 762 969
4	Coûts fonctionnalisés au F (\$)													150 762 969
ACHATS DE GAZ NATUREL À DAWN														
5	Volumes d'achats projetés (GJ)	1 271 000	4 950 000	5 383 408	7 958 486	7 765 768	7 916 146	3 224 652	83 801	0	0	0	1 701	38 554 962
6	Coûts projetés des achats à Dawn (\$/GJ)	3,496	3,751	3,975	4,133	4,130	4,076	3,624	3,624	0,000	0,000	0,000	3,707	3,98
7	Coûts des achats (\$)	4 443 114	18 568 294	21 396 494	32 894 856	32 074 293	32 266 045	11 684 813	303 667	0	0	0	6 307	153 637 885
FONCTIONNALISATION PAR SERVICE														
8	Portion Fourniture à Empress													
9	Prix "Futures" projetés à Empress (\$/GJ)	2,79	3,22	3,22	3,22	3,22	3,22	3,04	3,04	3,04	3,04	3,04	3,04	
10	Coûts fonctionnalisés au F (\$)	3 543 584	15 939 000	17 334 573	25 626 326	25 005 773	25 489 991	9 802 942	254 754	0	0	0	5 172	123 002 116
11	Coûts fonctionnalisés au T (\$) (solde = l. 7 - l. 10)	899 530	2 629 294	4 061 922	7 268 530	7 068 520	6 776 054	1 881 871	48 913	0	0	0	1 135	30 635 769
ACHATS DE GAZ NATUREL EN FRANCHISE														
12	Volumes d'achats projetés (GJ)	12 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 400
13	Coûts projetés des achats en franchise (\$/GJ)	4,751	5,183	5,183	5,183	5,183	5,183	5,003	5,003	5,003	5,003	5,003	5,003	4,75
14	Coûts des achats (\$)	58 907	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 907
FONCTIONNALISATION PAR SERVICE														
15	Portion Fourniture à Empress													
16	Prix "Futures" projetés à Empress (\$/GJ)	2,79	3,22	3,22	3,22	3,22	3,22	3,04	3,04	3,04	3,04	3,04	3,04	
17	Coûts fonctionnalisés au F (\$)	34 572	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 572
18	Coûts fonctionnalisés au T (\$) (solde = l. 14 - l. 17)	24 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 335
FONCTIONNALISATION DES COÛTS D'ACHATS DE FOURNITURE PAR SERVICE À LA CAUSE TARIFAIRE (\$)														
19	Fourniture (l. 4 + l. 10 + l. 17)													273 799 656
20	Transport (l. 11 + l. 18)													30 660 104
21	Équilibrage													0
22	Total													304 459 760

Définition des rubriques de la pièce

Gaz Métro-109, Document 9, p. 1 – Coût annuel du transport

Transport LH pour alimenter la zone Sud

- L3 – Service ferme – Tarif TPCL : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- L4 – Service ferme – Tarif TCPL zone Nord dévié au Sud : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté avec TCPL à destination de NDA excédentaire aux besoins quotidiens et ayant été dévié vers EDA.
- L5 – Service ferme – Marché secondaire : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté sur le marché secondaire et ayant servi à transporter de la molécule vers EDA ainsi que le coût du transport associé aux volumes d'achats de gaz naturel achetés en franchise (selon la méthode approuvée pour la fonctionnalisation des achats de gaz naturel selon la décision D-2015-177).
- L6 – Crédits de compression : Coûts des crédits octroyés aux clients à prix fixe dont le point de livraison convenu est Empress.
- L7 – Fuel de compression LH (EDA) : Coûts de fuel pour acheminer la molécule de Empress à EDA.

Transport SH pour alimenter la zone Sud

- L10 – Service ferme – SH Dawn : Coûts pour la portion fixe et variable du transport SH Dawn contracté avec TCPL ou sur le marché secondaire ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- L11 – Service ferme – SH Parkway : Coûts pour la portion fixe et variable du transport SH Parkway contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- L12 – Service ferme – SH STS : Coûts pour la portion fixe et variable du transport SH STS contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- L13 – Coût du transport sur les achats de gaz naturel à Dawn : Coûts fonctionnalisés au service de transport découlant de l'application de la méthode de fonctionnalisation du coût des achats de gaz naturel à Dawn selon la décision D-2015-177.

- L14 – Union coûts échoués M12 : Service de transport ferme de Union Gas entre Dawn et Parkway.
- L15 – Crédits de livraison : Coûts des crédits octroyés aux clients à prix fixe et en achat direct dont le point de livraison convenu est Union-Dawn.

Transport SH pour alimenter la zone Nord

- L18 – Transport – Champion Pipeline : Coûts pour Champion Pipeline.
- L19 – Service ferme – tarif TCPL : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers NDA.
- L20 – Service ferme – Marché secondaire : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté sur le marché secondaire et ayant servi à transporter de la molécule vers NDA.
- L21 – Fuel de compression LH (NDA) : Coûts de fuel pour acheminer la molécule de Empress à NDA.

Autres capacités de transport

- L24 – Gaz d'appoint concurrence : Coûts et volumes pour le transport du gaz d'appoint concurrence.

Variation d'inventaire

- L27 – Solde d'inventaire au début : Volume d'unités en inventaire au coût moyen d'inventaire de transport en début d'exercice.
- L28 – Solde d'inventaire à la fin : Volume d'unités en inventaire au coût moyen d'inventaire de transport en fin d'exercice.
- L29 – La variation d'inventaire représente l'écart en volume et en coût entre le solde de début et le solde de fin.

Optimisation du transport

- L31 – Revenus de la vente du FTLH non utilisé : Revenus et volumes issus des cessions non considérées *a priori* (voir la définition de « vente *a priori* » à la pièce B-0039, Gaz Métro-9, Document 5 de la R-3782-2011).
- L32 – Coûts de la vente du FTLH non utilisé : Coûts et volumes issus des cessions non considérées *a priori*.

- L33 – Revenus de la vente de FTLH *a priori* : Revenus et volumes issus des cessions considérées *a priori*.
- L34 – Coûts de la vente du FTLH *a priori* : Coûts et volumes issus des cessions considérées *a priori*.
- L35 – Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire : Transfert du coût résiduel des ventes de transport déduction faite des revenus d'OMA vers les coûts d'équilibrage, tel qu'établi au dossier tarifaire.

Autres frais

- L38 – Gaz utilisé dans les opérations : Réduction des coûts et des volumes de transport pour le gaz naturel transporté et utilisé à des fins opérationnelles (compression, postes de livraison, etc).
- L39 – Gaz perdu : Réduction des coûts et des volumes de transport pour le gaz naturel transporté, mais non comptabilisé en franchise (perdu).
- L40 – Ajustements d'inventaire : Coût net des ajustements d'inventaire de transport correspondant au coût d'ajustement d'inventaire lors de « pass-on » moins la portion des revenus facturés aux clients.
- L41 – Ajustements d'inventaire au 1^{er} novembre : Revalorisation des inventaires au 1^{er} novembre reflétant la hausse du coût moyen d'inventaire occasionnée par l'intégration des coûts de compression.
- L42 – Revenus financiers sur outils de transport : Revenus tirés d'opérations financières grâce à l'optimisation des outils de transport.

Gaz Métro-109, Document 9, p. 2 – Coût annuel de l'entreposage

Frais d'entreposage

- L3 – Gaz d'entreposage souterrain à Dawn : Coûts d'entreposage pour l'opération du site de Union Gas comprenant la prime fixe, les frais d'injection sur retraits, les frais de retraits et les coûts de fuel.
- L4 – Usine LSR : Coûts d'opération de l'année ainsi que les frais d'injection sur retraits.
- L5 – Gaz d'entreposage souterrain – PDL : Coûts de la prime fixe et du fuel pour le site de Pointe-du-Lac.

- L6 – Gaz d’entreposage souterrain – Saint-Flavien : Coûts de la prime fixe et du fuel pour le site de St-Flavien.

Frais de transport

- L9 – Service STS – Dawn/Parkway/Franchise : Coûts des primes fixes et variables TCPL, VT1 et VT3, coûts de fuel sur TCPL, VT1 et VT3, autres frais divers (overrun, pressure, etc).
- L10 – Service SH – Dawn/Franchise : Coûts des primes fixes et variables, coût du tarif de réception à Dawn et coûts de fuel utilisés pour l’équilibrage.
- L11 – Service SH – Parkway/Franchise : Coûts des primes fixes et variables TCPL et VT1 ainsi que coûts de fuel TCPL et VT1 utilisés pour l’équilibrage.
- L12 – Coût d’équilibrage sur les achats de gaz naturel à Dawn : Coûts fonctionnalisés au service d’équilibrage, découlant de l’application de la méthode de fonctionnalisation du coût des achats de gaz naturel à Dawn selon la décision D-2015-177.
- L13 – Vente d’outils de transport SH *a priori* : Revenus et volumes issus des cessions de SH considérées *a priori*.

Optimisation des outils d’équilibrage

- L16 – Revenus de prêt d’espace : Revenus pour les prêts d’espace effectués à Dawn.
- L17 – Revenus d’échange et cessions d’optimisation : Revenus tirés d’opérations financières grâce à l’optimisation des outils d’équilibrage.
- L18 – Revenus pour STS-RAM : Revenus tirés de l’optimisation des crédits STS-RAM.
- L19 – Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire : Coûts résiduels des ventes de transport après avoir déduit les revenus d’OMA transférés vers les coûts d’équilibrage au dossier tarifaire.

Amortissement des frais reportés

- L22 – Transport gaz coussin : Amortissement du frais reporté du gaz coussin.
- L24 – Frais d’équilibrage transférés de la fourniture : Amortissement du coût résultant de l’achat saisonnier de fourniture à Empress ou à Dawn transféré de la fourniture vers l’équilibrage.

Gaz Métro-109, Document 9, p. 3 – Frais de distribution

Coût du gaz perdu

- L3 – Coût du transport perdu : Coût du transport pour le gaz non comptabilisé (perdu).
- L4 – Coût de la compression perdue : Coût de la compression pour le gaz non comptabilisé (perdu).
- L5 – Coût de la fourniture perdue : Coût de la fourniture pour le gaz non comptabilisé (perdu).
- L6 – Coût du SPEDE perdu : Coût du SPEDE pour le gaz non comptabilisé (perdu).

Autres frais de distribution

- L9 – Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz : Coûts liés à la compression et à la transmission du gaz naturel en franchise.
- L10 – Amortissement frais reportés – écart de revenu : Amortissement de l'écart de revenu de l'année précédente dû à l'application tardive des tarifs. Prendre note que l'amortissement de l'écart de revenu de l'année 2015 est reporté de l'exercice 2016 à 2017.
- L11 – Mercaptan : Coût du mercaptan ajouté dans les postes de livraison.